

Technicien (ne) supérieur (e) comptable et financier (ère)

RNCP1256 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	314p
Code(s) ROME	M1206, M1205
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) technicien(ne) supérieur (e) comptable et financier (ère) organise son service et prévoit les procédures de traitement comptable et financier dans un environnement informatisé. Il (elle) assure :

- la responsabilité de la tenue des comptes en conformité avec les règles comptables, fiscales et sociales de la saisie de l'information jusqu'à la présentation des documents de synthèse ;
- la préparation des budgets, du compte de résultat et du bilan prévisionnel ;
- le suivi de l'évolution de la structure financière pour définir les besoins de financement ;
- le suivi des marges, des coûts et des indicateurs de gestion à l'aide de tableau de bord tout en présentant aux décideurs les analyses nécessaires ;
- les relations avec les organismes financiers, l'administration fiscale et les organismes sociaux ;
- la transmission, le cas échéant, à la société mère de toutes les informations nécessaires à la réalisation de la consolidation et du « reporting ».

Dans le cadre d'une équipe, il (elle) supervise et contrôle les travaux dont il (elle) a la responsabilité.

Dans le cadre d'un cabinet d'expertise comptable ou en centre de gestion agréé, son champ d'intervention est défini par les dossiers dont il (elle) assure le suivi. La complexité des opérations peut varier en fonction des spécificités de la clientèle, dont les caractéristiques de statut, d'activité, de taille peuvent être très différentes.

Dans le cadre d'une petite entreprise sa mission consiste, en plus de la réalisation de l'ensemble des travaux comptables, à rendre compte de la gestion et à conseiller le chef d'entreprise.

Dans le cadre d'une entreprise moyenne, il (elle) aura seul (e) la charge de la comptabilité ou sous les directives d'un chef de mission la charge de la comptabilité en fonction de la complexité des problèmes à traiter.

Au sein des entreprises plus importantes, en fonction de la taille du service comptable et du degré de spécialisation des différentes tâches, le (la) technicien (ne) supérieur (e) comptable et financier(ère) assurera seul (e) une activité spécifique (gestion des immobilisations, paye, suivi de trésorerie, élaboration et suivi des budgets,...) ou animera une petite équipe d'un service (comptabilité clients, comptabilité fournisseurs, trésorerie).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. ORGANISER ET ASSURER LA FIABILITE DU TRAITEMENT DES OPERATIONS ECONOMIQUES SOUS LES ASPECTS COMPTABLES, FISCAUX, SOCIAUX ET JURIDIQUES

Collecter, organiser les informations juridiques, sociales et fiscales concernant les travaux comptables et annexes.

Organiser et assurer la fiabilité du traitement comptable.

Maîtriser les travaux comptables et fiscaux de fin d'exercice.
 Etablir la paie et les déclarations sociales et fiscales liées au personnel.
 Réaliser des travaux préparatoires de consolidation.
 Réaliser des travaux de reporting.
 Participer au suivi juridique lié aux sociétés commerciales.
 Maîtriser l'utilisation des logiciels de gestion comptable, de paie, des outils bureautiques et des technologies de l'information et de la communication.

2. ELABORER DES BUDGETS, DES PREVISIONS ET DES INDICATEURS, SUIVRE L'EVOLUTION DES COUTS ET DES PREVISIONS, ET ASSURER LA GESTION BUDGETAIRE D'UNE PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
 Organiser ou aménager le traitement de l'information dans une optique de gestion.
 Calculer des marges, des coûts et procéder à leur analyse.
 Elaborer des budgets et des prévisions.
 Analyser et suivre des indicateurs de gestion à l'aide d'un tableau de bord.
 Maîtriser l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable, analytique et budgétaire, des outils bureautiques et des technologies de l'information et de la communication.

3. GERER LA TRESORERIE ET ASSURER LA GESTION FINANCIERE D'UNE PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
 Gérer la trésorerie à court terme.
 Prévoir la trésorerie à moyen terme.
 Analyser la structure et la rentabilité financière d'une petite et moyenne entreprise.
 Maîtriser l'utilisation d'un logiciel de gestion financière, des outils bureautiques et des technologies de l'information et de la communication.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout secteur d'activité.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles : Chef comptable.

Responsable comptable.

Responsable comptable et financier (ère).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 465 €
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	49 701
Jugés difficiles à recruter	32 %

Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP6398

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1256/>